

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Polacid  
 Code du produit : 11100.02  
 Type de produit : Détergent  
 Groupe de produits : Produit de polissage et de brillantage

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation à grande dispersion  
 Utilisation de la substance/mélange : Cleaners, liquids (all purpose cleaners, sanitary products, floor cleaners, glass cleaners, carpet cleaners, metal cleaners)  
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs

Titre	Etape du cycle de vie	Descripteurs d'utilisation
Brushing a concentrated professional product (Association - Code de référence: AISE GEIS.10.1.b.v1)	Professionnelle	SU22, PC35, PROC10, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir section 16

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
**Fournisseur**

Alpheios  
 In de Cramer 8a  
 6411RS Heerlen - Nederland  
 T +31 (0)455738888  
[info@alpheios.nl](mailto:info@alpheios.nl) - [www.alpheios.nl](http://www.alpheios.nl)

**Distributeur**

Alpheios Belgium nv/sa  
 Gaston Fabrélaan 50  
 2610 Wilrijk - België  
 T +32 (0) 3 828 48 48  
[info@alpheios.nl](mailto:info@alpheios.nl) - [www.alpheios.be](http://www.alpheios.be)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : +31 (0)45 5738888  
 Uniquement pendant les heures de bureau.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
NETHERLANDS	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum / National Poisons Information Centre National Institute for Public Health and the Environment, NB this service is only available to health professionals	P.O. Box 1 3720 BA Bilthoven	+31 30 274 88 88

**SECTION 2: Identification des dangers**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

# Polacid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Composants dangereux	: éthoxylate (EO 3) d'alcool (C13), Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcanes, Acide lactique
Mentions de danger (CLP)	: H318 - Provoque des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (CLP)	: P280 - Porter un équipement de protection des yeux P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 - Appeler immédiatement Médecin
Phrases EUH	: EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Aluminiumoxyde substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (DK, ES, FR, HU, PT, RO)	(n° CAS) 1344-28-1 (Numéro CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	15 - 30	Non classé
Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcanes	(n° CAS) 97489-15-1 (Numéro CE) 307-055-2 (N° REACH) 01-2119489924-20	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
éthoxylate (EO 3) d'alcool (C13)	(n° CAS) 69011-36-5 (Numéro CE) 500-241-6 (N° REACH) Exempt. Art. 2, 9 Polymer	1 - 5	Eye Dam. 1, H318
Acide lactique	(n° CAS) 79-33-4 (Numéro CE) 201-196-2 (N° REACH) 01-2119474164-39	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcanes	(n° CAS) 97489-15-1 (Numéro CE) 307-055-2 (N° REACH) 01-2119489924-20	(C >= 10) Skin Irrit. 2, H315 (10 <= C < 15) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 15) Eye Dam. 1, H318 (C >= 60) Acute Tox. 4 (Oral), H302
éthoxylate (EO 3) d'alcool (C13)	(n° CAS) 69011-36-5 (Numéro CE) 500-241-6 (N° REACH) Exempt. Art. 2, 9 Polymer	(C >= 10) Eye Dam. 1, H318
Acide lactique	(n° CAS) 79-33-4 (Numéro CE) 201-196-2 (N° REACH) 01-2119474164-39	(1 <= C < 3) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 3) Eye Dam. 1, H318 (C >= 10) Skin Irrit. 2, H315
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	(C >= 0,05) Skin Sens. 1, H317

Textes des phrases H: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Premiers soins après contact avec la peau	: Mesures de premiers secours pas nécessaires. Laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

# Polacid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter un médecin si une indisposition se développe.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/lésions après inhalation : Aucune en utilisation normale.  
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une légère irritation de la peau.  
Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Rougeur. Douleur.  
Symptômes/lésions après ingestion : Aucun signe ou symptôme significatif ne permet de supposer une nocivité quelconque à la suite d'une ingestion du produit.  
Symptômes chroniques : Il n'existe aucune donnée concernant une éventuelle toxicité pour l'homme ou les animaux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non requise dans les conditions d'emploi normales.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non applicable (produit aqueux non combustible).  
Danger d'explosion : Non applicable (liquide aqueux).  
Reactivité en cas d'incendie : Non applicable (produit aqueux non combustible).  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Pas de recommandations spéciales. Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Pas de données propres.  
Protection en cas d'incendie : Pas de données propres.  
Autres informations : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.  
Mesures antipoussières : Non applicable (liquide aqueux).

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  
Procédures d'urgence : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Défense de déverser dans les eaux de surface.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.  
Procédés de nettoyage : Diluer les résidus et rincer. Verser à l'égout avec énormément d'eau.  
Autres informations : Le produit répandu présente un sérieux danger de glissades. Laver immédiatement la zone de contact avec de grandes quantités d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Dans les conditions normales d'utilisation, aucun effet néfaste pour la santé n'a pu être observé.

# Polacid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

Conditions de stockage : Autres indications sur les conditions de stockage. Conserver dans l'emballage d'origine. Tenir au frais.

Produits incompatibles : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e).

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcane (97489-15-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, cutanée	2,8 mg/cm <sup>2</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	2,8 mg/cm <sup>2</sup>
A long terme - effets systémiques, inhalation	35 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, cutanée	2,8 mg/cm <sup>2</sup>
A long terme - effets systémiques, orale	7,1 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	12,4 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	3,57 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	2,8 mg/cm <sup>2</sup>
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,04 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,004 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,06 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	9,4 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,94 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	9,4 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	53,3 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	600 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : La manipulation du produit ne requiert pas de mesures de précaution spéciales.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité.

Vêtements de protection - sélection du matériau : Non applicable

Protection des mains : Non applicable

Protection oculaire : Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Liquide corrosif., Protéger les yeux des éclaboussures de liquide	Lunettes bien ajustables	

# Polacid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Protection de la peau et du corps : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires : Aucune en utilisation normale



Protection contre les dangers thermiques : Non applicable.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface.

Contrôle de l'exposition du consommateur : Non applicable.

Autres informations : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Visqueux.
Couleur	: blanc.
Odeur	: de citron.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 3,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: 0,3 Eau
Point de fusion	: Non établi
Point de congélation	: Non établi
Point d'ébullition	: ± 100 °C
Point d'éclair	: > 60 °C
Température critique	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non établi
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 2,3 kPa Eau
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,168 g/cm <sup>3</sup> 20°C
Solubilité	: partiellement soluble. complètement soluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 3000 - 6000 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucun(e).
Propriétés comburantes	: Aucun(e).
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(e).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

# Polacid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcane (97489-15-1)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg souris

#### éthoxylate (EO 3) d'alcool (C13) (69011-36-5)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

#### Acide lactique (79-33-4)

DL50 orale rat	3730 mg/kg
DL50 orale	4875 souris
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	7,94 mg/l/4h

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

DL50 orale rat	1450 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	0,1 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 3,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.  
pH: 3,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

#### Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcane (97489-15-1)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	4000 mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	-----------------------------------

Danger par aspiration : Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcane (97489-15-1)

CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l 96 heures, Brachydanio rerio.
CE50 Daphnie 1	9,81 mg/l 48 heures, Daphnia magna.
ErC50 (algues)	> 61 mg/l 72 heures, Scenedesmus subspicatus.
NOEC (aigu)	600 mg/l 16 heures, Pseudomonas putida.
NOEC (chronique)	470 mg/l 56 jours, Eisenia fetida.

#### éthoxylate (EO 3) d'alcool (C13) (69011-36-5)

CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l 96 heures, Leuciscus idus.
CE50 Daphnie 1	1 - 10 mg/l 48 heures
CEr50 (autres plantes aquatiques)	1 - 10 mg/l 72 heures

#### Acide lactique (79-33-4)

CL50 poisson 1	320 mg/l 48 heures
CE50 Daphnie 1	240 mg/l 48 heures
CE50 autres organismes aquatiques 2	130 mg/l IC50 alga (72 h) mg/l
ErC50 (algues)	3500 mg/l

# Polacid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
CL50 poisson 1	1,3 - 1,6 mg/l 96 heures, Oncorhynchus mykiss.
CE50 Daphnie 1	1,5 - 3,3 mg/l 48 heures, Daphnia magna.
CL50 poissons 2	3,4 mg/l 96 heures, Pimephales promelas.
ErC50 (algues)	0,15 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Polacid	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcane (97489-15-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	1510 g O <sub>2</sub> /g substance
Biodégradation	78 % 28 jours, OECD 301B.

éthoxylate (EO 3) d'alcool (C13) (69011-36-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	2595 g O <sub>2</sub> /g substance
Biodégradation	> 60 % 28 jours, OECD 301B.

Acide lactique (79-33-4)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
Biodégradation	90 % 28 jours, OECD 302B.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcane (97489-15-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.

Acide lactique (79-33-4)	
Log Pow	-0,62

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
Log Kow	0,4
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Les emballages souillés peuvent après rinçage être éliminés comme déchet banal. Consulter à ce propos votre instance locale.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Non applicable.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Les résidus peuvent être arrosés à l'eau.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

# Polacid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non réglementé pour le transport				
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

#### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Fragrances allergisantes > 0,01%:

D-LIMONENE  
LINALOOL  
BENZYL SALICYLATE

Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents : : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface anioniques	5-15%
agents de surface non ioniques	<5%
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE	
BENZISOTHIAZOLINONE	
Parfum	
D-LIMONENE	
LINALOOL	

# Polacid

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

BENZYL SALICYLATE

### 15.1.2. Directives nationales

#### Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid	: 11 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen
Saneringsinspanningen	: B - Lozing minimaliseren; toepassen van best uitvoerbare technieken
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: None of the components are listed
SZW-lijst van mutagene stoffen	: None of the components are listed
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: None of the components are listed
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: None of the components are listed
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: None of the components are listed

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

2	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
---	---	---------	--

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
AISE SPERC 8a.1.a.v2	
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
------------	------	-------------------

Safety Data Sheet applicable for regions : BE - Belgique;NL - Pays-Bas

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*